

Présentation du Projet éducatif vie scolaire

Différence entre le projet Vie scolaire et le projet du service vie scolaire

Le projet de service vie scolaire concerne le fonctionnement du service. Il est validé par le chef d'établissement mais contrairement au projet éducatif vie scolaire, il n'a pas à être négocié avec les autres acteurs de l'établissement.

Le projet éducatif vie scolaire relève d'un processus collectif, orienté vers la vie des élèves et de l'établissement. C'est le moteur de la politique éducative.

Les deux projets ont conçus et se réalisent nécessairement en synergie. Il y a forcément des zones de recouvrement mais cela ne doit pas faire perdre de vue leur complémentarité ni leur indispensable articulation.

D'un fonctionnement subi à un projet de vie scolaire.

D'un projet de vie scolaire à une politique éducative d'établissement

Il s'agit d'une volonté d'inscrire au sein du projet d'établissement des domaines de réflexion et d'action, des dispositifs dont l'objectif serait de « placer les adolescents dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective et d'épanouissement personnel » (définition du concept « Vie Scolaire » issue de la circulaire du 28 octobre 1982).

Le projet Vie Scolaire devient alors le dénominateur commun :

-entre tous les acteurs

-entre le projet d'établissement et le projet personnel de l'élève.

Le projet éducatif s'inscrit dans les différents Axes du Projet d'établissement :

Légende :

● : niveau collège

▶ : niveau lycée

●▶ : collège et lycée

Axe n°1 : Accueillir, accompagner les élèves et permettre à chacun d'acquérir l'autonomie nécessaire à la réussite.

1a) Accueillir et aider à l'intégration des nouveaux élèves,

Au lycée, l'accueil et l'intégration des élèves de Sde

Constat : au lycée, la gestion des classes de Sde est la plus problématique. Le manque de maturité de certains, une orientation en Sde générale pour des élèves en difficulté scolaire et des effectifs à 36 élèves sont des éléments de réponse à ces chiffres élevés d'exclusions de cours (235), de retenues (469)... ou de retards (2190).

Une attention particulière doit ainsi être portée au niveau Sde.

▶ *Envisager une journée d'intégration des élèves de seconde.*

▶ *Les AED référents de Sde seront prioritairement les AED à plein-temps afin d'assurer une continuité dans le suivi de ces classes. Passage dans chaque classe des AED référents des classes de Sde. L'objectif est de présenter les spécificités de la vie au lycée (salle détente, salle de travail, téléphone...), de rappeler les règles en usage concernant les retards et les absences et les articles essentiels du règlement intérieur. Pour l'AED, c'est un moment privilégié pour se faire connaître des élèves.*

▶ *Distribution d'un livret à destination des élèves de seconde qui sera distribué par la vie scolaire lors de la présentation en classe le jour de la rentrée.*

- ▶ *Développer les relations des AED avec les professeurs principaux des classes de référence.*
- ▶ *Mise en place d'un tutorat d'élèves de Tale et 1ère pour tous les élèves de seconde. Pour la rentrée prochaine, on pourrait engager ce tutorat pour trois classes de seconde.*
- ▶ *Projet de mise en place avec l'infirmière des séances sur les compétences psycho-sociales en direction des élèves de secondes en difficulté comportementale, relationnelle ou scolaire.*
- ▶ *Projet d'animation des séances de photo langage en collaboration avec la Psy-EN pour aider à l'expression des élèves dans leurs projets d'orientation.*

Accueil des futurs secondes

Durant la semaine de la persévérance, des élèves de Sde et Tale sont venus présenter le lycée aux élèves de 3^{ème} du collège Rabelais. Un professeur est ensuite intervenu, puis échanges de questions-réponses par petits groupes.

- ▶ *Poursuite de cette action en envisageant une plus grande présence de professeurs du lycée. Prolonger l'intervention des professeurs en présentant aux collégiens des bulletins –de 3^{ème} et de Sde anonymés- à projeter sur écran pour les étudier.*
- Un diaporama amenant à présenter les différentes options serait souhaitable pour amener une meilleure visibilité du fonctionnement du lycée.*

Collège :

Accueil des futurs 6^{ème}

- *Distribution d'un livret d'accueil aux futurs 6^{ème} lors de la visite de l'EPL ou du passage des ambassadeurs dans les écoles (présentation des différents personnels, explicitation des nouveautés rencontrées au collège dans les apprentissages et l'organisation). Un modèle de ce livret d'accueil est disponible et prêt à l'emploi.*
- *« Ambassadeurs du collège » à créer*
- *Animation de séances en collaboration avec la Psy-EN pour présentation générale des lycées.*
- *explicitation des règles de fonctionnement du collège lors d'une visite de l'établissement. Il serait souhaitable qu'une HVC soit mise en place pour reprendre avec le 6^{ème}, de manière ludique, le livret d'accueil précédemment évoqué. Pour les élèves de 6^{ème} qui rencontrent des soucis d'adaptation au sein du collège, un « tutorat » avec un élève de 4^e-3^e doit être envisagé avec accord des parents.*

Axe n°2 : Partager un climat scolaire propre à l'épanouissement de chacun

2a) Assiduité-promotion de l'assiduité

Il s'agit de mobiliser les élèves sur les attendus minimaux dans leur statut de lycéen ou de collégien, de travailler avec eux sur le devoir d'assiduité afin de lutter contre les retards, les absences nombreuses et combattre la fraude.

Les retards

Les élèves en retard doivent obligatoirement se présenter en vie scolaire pour faire enregistrer leur retard. Selon le cas, retard excessif ou retards répétés, l'élève devra rester en vie scolaire jusqu'au cours suivant. Avec cette nouvelle organisation, des professeurs ont pu constater que de nombreux élèves autorisés à rejoindre leurs classes se présentent en cours de manière peu respectueuse, interrompant le professeur sans présenter d'excuses et dérangeant la classe. L'équipe de la vie scolaire doit préparer les élèves à leur retour en classe (avec par exemple un document rédigé et approuvé par l'élève « comment entrer en classe lorsque je suis en retard »)

► *Poursuite des heures de retenue pour retards répétés : 1 heure de retenue pour 4 retards dans les périodes entre les vacances (6 ou 7 semaines). Le suivi de la justification des retards par les parents devra être plus rigoureux.*

► *Problème de la grille qui n'est pas toujours ouverte à l'heure, ou qui ferme trop tard (à la fin de la récréation). Une attention est à porter à ce dysfonctionnement du côté de la vie scolaire concernant l'ouverture de la grille.*

► *Mise en place d'une deuxième sonnerie pour signaler le début du cours suivant et marquer également la fin de la récréation.*

Semaine de la persévérance : durant la semaine, un concours a été lancé pour mobiliser les classes avec l'objectif « 0 retards ». Toutes les classes ont joué le jeu et 5 classes n'ont eu aucun retard.

► *Pour l'année prochaine, dans l'objectif de la « promotion de l'assiduité », on pourrait envisager ce même concours durant 2 semaines avec l'objectif « 0 retard, 0 absence » à deux moments de l'année, au 1^{er} et 2^{ème} trimestre, sur des périodes tendues (début décembre et courant février) par exemple. Cela permettrait de remobiliser les élèves et en même temps d'apaiser le climat scolaire.*

► *Groupe de travail pour réfléchir au temps méridien pour les lycéens, cela afin que les élèves soient moins enclins à sortir.*

► *Organiser en relation avec la professeure documentaliste l'ouverture du CDI sur tout le temps de la demi-pension avec l'aide du CVL.*

► *Améliorer l'équipement et le climat de la salle de travail du lycée : installation de tables et chaises en nombre suffisant, la décorer avec l'aide des élèves.*

●► *Poursuivre et développer le tutorat élève/élève en organisant un calendrier de rencontres sur le temps de la demi-pension, dans la salle de réunion parents-professeurs.*

● *Les retards restent trop nombreux au collège même si ils sont généralement l'apanage des mêmes élèves. Les niveaux 4^è-3^è sont sans surprise les plus touchés. La présence des AED ans les couloirs lors des inter-classes et les punitions distribuées chaque mois aux récidivistes (3 retards ou plus sur le mois = 2h de retenue) par les AED référents de chaque niveau restent le meilleur moyen de juguler ce phénomène. Certains enseignants libèrent leurs élèves tardivement, ce qui occasionne des retards indépendants de la volonté des élèves. La semaine de la persévérance scolaire tenue fin mars et le challenge « zéro retard » mis en place par la vie scolaire a permis de sensibiliser les élèves de 4^{ème} sur la ponctualité. Les élèves vainqueurs du challenge se voient récompensés en fin d'année par une sortie conviviale.*

Les Absences :

Un tiers des absences (un peu moins) ne sont pas justifiées par écrit, et plus de 11% pas justifiées du tout par les parents.

► *Pistes évoquées en réunion concernant le manque de justification de la part des parents : rappel des règles de justifications des absences et retards en début d'année aux parents (courrier + ENT)*

► *Adresser directement les élèves absentéistes à Elisabeth B. notre infirmière afin d'établir rapidement un lien avec la famille.*

► *Ne pas attendre pour faire les signalements absentéisme.*

► *Projet de mise en place de séances sur les compétences psycho-sociales en direction des élèves absentéistes de 1^{ère} et Tales.*

● *Les parents d'élèves sont prévenus de l'absence de leur enfant par voie téléphonique lorsqu'elle est constatée sur Pronote. Un justificatif doit être adressé au service dans les plus brefs délais par les familles mais une minorité d'absences restent injustifiées. Relance des familles via mail pour avoir les absences régularisées ; réactivité en cas d'absentéisme soupçonné (communication avec PP et pôle médico-social, entretien famille). 17 élèves ont fait l'objet d'un signalement absentéisme pour l'année scolaire 2018-2019.*

● *Communiquer les absences d'élèves DP du jour aux personnels d'intendance afin d'anticiper les quantités de repas à prévoir.*

● *En collaboration avec le PP, la Psy-EN et l'équipe de direction, proposer des « mini-stages » de façon plus régulière aux élèves en situation de décrochage.*

Sanctions/punitions

Les tricheries constatées en contrôles ou en épreuves de Bac blanc sont de plus en plus nombreuses. Plusieurs sont à l'origine de sanctions (6 sanctions attribuées suite à une fraude). Cela est en relation avec l'usage en augmentation du téléphone en classe. De manière générale, ceux-ci ne sont pas éteints mais mis « en mode avion » donc réactivables très rapidement.

► *Mise en place d'une échelle de sanctions concernant la fraude et l'utilisation du téléphone en classe.*

●► *Afin d'informer les familles d'un incident et resserrer le suivi des élèves ayant des problèmes de comportement, mise en place des « rappels à l'ordre ». 5 rappels à l'ordre notés sur le carnet de correspondance d'un élève entraînent la convocation des parents.*

► Les exclusions de cours sont obligatoirement suivies par la rédaction d'un rapport d'incident par le professeur, et ce rapport est adressé par courrier à la famille.

650 retenues ont été données cette année. L'accueil des élèves en retenue n'est pas toujours satisfaisant : AED en nombre insuffisant pour assurer un accompagnement des élèves efficace, vie scolaire débordée...

► *Mise en place d'un planning hebdomadaire des retenues. Les plages horaires seront limitées mais il sera possible pour l'AED responsable du créneau, de prendre en charge une quinzaine d'élèves dans une salle.*

L'information est communiquée aux familles via le carnet de correspondance ou par l'outil PRONOTE.

● *Chaque rapport d'incident rédigé par un personnel de la cité scolaire entraîne la procédure suivante : entretien CPE/élève (s), proposition de sanction étudiée par la direction lors des réunions « sanctions » bi-hebdomadaires, communication de la sanction aux représentants des élèves.*

● *192 exclusions de cours et 315 retenues ont été recensées sur Pronote pour cette année scolaire : les élèves exclus sont systématiquement récupérés par la vie scolaire et les représentants légaux de l'élève prévenu via Pronote et par téléphone. Beaucoup d'heures de retenues sont prises en charge par la vie scolaire sans que du travail n'ait été préalablement donné par l'enseignant : la mise en place d'une « banque de travail » est indispensable en vie scolaire afin de ne pas laisser les élèves désœuvrés.*

Axe n°3 : Communiquer, ouvrir l'établissement sur l'extérieur et développer les partenariats

3a) Optimiser la communication au sein de la communauté éducative.

Communication avec les parents

- *La présence du CPE et d'un ou plusieurs membres du service de vie scolaire lors de la rencontre parents-enseignants de septembre est indispensable pour créer un lien de confiance avec les familles et leur rappeler les protocoles à respecter en cas d'absence/retard de leurs enfants.*
- *Echanger avec les délégués des parents d'élèves en amont de chaque conseil de classe afin de pouvoir mieux cadrer les débats lors des conseils de classe.*

Poursuivre et développer l'usage de l'ENT en direction des parents.

●► *Afin de s'assurer que les parents se connectent sur l'ENT, envisager un « café des parents » pour la connexion dès le début de l'année scolaire. Bilan de connexion avant la Toussaint pour prendre contact avec les responsables qui ne seraient pas encore connectés à l'ENT.*

► *Pistes évoquées en réunion concernant le manque de justification de la part des parents : rappel des règles de justifications des absences et retards en début d'année aux parents (courrier + ENT)*

Communication avec les professeurs

- Point régulier avec les PP et le service médico-social lors des GSE ;
- ▶ Faire un retour systématique de la réunion absentéisme mensuelle et des GSE aux PP.
- ▶ Création d'un manuel des règles de la vie scolaire à destination des nouveaux professeurs.

- ▶ Poursuivre et améliorer les procédures et les pratiques éducatives sur l'ensemble de la cité scolaire et appliquer de façon collective les règles de conduite. Travail d'organisation de la vie scolaire (création d'outils et mise en place de procédures précises : suivi des retards, des retenues etc)
- ▶ Mise en place par la CPE d'un protocole de suivi de classe pour les AED//Organisation du suivi en rapport avec les référents par classes/

L'information est communiquée aux familles via le carnet de correspondance ou par l'outil PRONOTE. La pratique gagnerait à être harmonisée pour gagner en efficacité et permettre un meilleur suivi.

▶ Utilisation de Pronote pour informer l'équipe pédagogique des punitions données, en cochant systématiquement « information à l'équipe pédagogique ».

Communication avec les élèves

●▶ Présentation dans chaque classe de l'AED référent/ niveau. L'objectif est de se faire connaître, de rappeler les règles de vie au lycée et au collège (salle de permanence, salle détente, salle de travail, téléphone...) et les règles en usage concernant les retards et les absences.

●▶ Il est important que les élèves développent le réflexe d'utiliser l'ENT qui est un outil d'une grande utilité au sein de notre cité scolaire. S'assurer au cours du premier mois que tous les élèves ont un accès à Pronote.

▶ Objectif d'ouverture de la vie scolaire sur tout le temps de la demi-pension

●▶ S'appuyer sur l'ENT pour constituer des groupes « délégués », « élus du CVC » « élus du CVL » ou de la « MDL » afin de faciliter/développer les échanges et la communication globale.

▶ Réunir l'assemblée des délégués chaque trimestre avant les conseils de classes, avec les élus du CVL afin de faciliter l'information des élèves du lycée.

▶ Développer les relations avec le CVL en instaurant un référent CVL au sein de l'équipe de la vie scolaire. Réunir le CVL chaque trimestre.

● Continuer à recevoir les délégués de classe en amont de chaque conseil de classe.

● Accentuer la formation des délégués de classe, notamment en classe de 6^{ème}.

● Etudier la possibilité d'avoir des élèves « médiateurs de conflits », préalablement formés par le CPE.

● Se réapproprier des espaces d'affichage bien définis, connus par tous et facilement accessibles, afin que les élèves puissent vite être informés des actions et évènements en cours au collège (+ affichage hebdomadaire des absences d'enseignants).

Partenariat

▶ Envisager une permanence hebdomadaire dans la cité scolaire de l'association « Action jeunes ».

● Partenariat à renouveler avec le service jeunesse de la ville de Meudon (suivi des élèves bénéficiant du soutien scolaire offert aux jeunes au service jeunesse, la ludothèque de Meudon (atelier jeux de société du mardi midi), « Actions jeunes » pour la présence régulière des « médiateurs » aux abords de la cité scolaire.

● *Maintenir un lien régulier avec le référent Police de l'établissement afin de mieux anticiper d'éventuelles situations à risque et favoriser des passages de patrouilles réguliers aux abords de la cité scolaire.*

● *S'appuyer sur la « Réserve citoyenne » pour permettre à des intervenants extérieurs de participer ponctuellement à des actions éducatives, notamment dans le cadre des journées à thème.*